

**C'est une tribune au vitriol que vient de publier Caroline Meva, l'épouse de Polycarpe Abah Abah, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances du Cameroun de 2004 à 2008.**

La longévité de Paul Biya, 87 ans dont 38 à la tête du pays, inquiète déjà Caroline Meva pour la stabilité du Cameroun. Elle pense que Paul Biya a pu offrir aux camerounais tout ce dont il avait. « **Notre pays a un régime présidentiel, ce qui veut dire que l'exercice du pouvoir au sommet de l'Etat est limité dans le temps. Il n'est donc pas éternel. Ce qui signifie aussi que tôt ou tard, Monsieur Biya devra laisser la place à un autre camerounais, soit par les urnes, soit de manière naturelle, car c'est le sort réservé à tout être humain, sans exception** », indique l'épouse de l'ancien membre du gouvernement.

Mme Abah Abah rappelle les valeurs démocratiques dont le Cameroun est censé incarner. A savoir : le sacro saint principe de la souveraineté qui appartient au peuple. Mais « **d'où vient-il que l'on s'insurge, que l'on soit outrés parce que Monsieur Kamto a déclaré vouloir faire partir Monsieur Biya, puisque cette éventualité est inscrite dans notre Loi Fondamentale ?** », s'interroge-t-elle.

Dans une démocratie, explique Caroline Meva, toutes les parties devraient être autorisées à s'exprimer librement. Mais quand cette liberté d'expression par la manifestation est systématiquement refusée à certains, ceux-là se voient obligés de réagir d'une façon ou d'une autre pour pouvoir exercer leur droit. Quand le dialogue avec les autorités est impossible, le seul recours qui reste à un peuple muselé est la révolte. « **La manifestation de ce parti politique (MRC) prévue le 22 septembre 2020 a été interdite sur l'ensemble du territoire camerounais. Il est reproché à Monsieur Kamto de vouloir provoquer une insurrection populaire, afin renverser Monsieur Biya et de prendre le pouvoir à sa place Biya. Soit !** », poursuit-elle, avant d'ajouter : « **Que ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui n'oublient pas que la roue tourne, que rien n'est éternel et que demain ils se retrouveront peut-être dans l'opposition, et ils auront beau jeu de réclamer ces libertés qu'ils refusent aux autres aujourd'hui. Il serait temps pour eux, de lever leurs yeux de leur nombril et de regarder au-delà du bout de leur nez** ».

Pour rappel, Polycarpe Abah Abah a écopé de 18 ans de prison ferme le 18 mars 2019, alors qu'il était emprisonné au secrétariat d'État à la Défense (SED), où il purgeait déjà une peine de 20 ans de prison. L'ancien haut commis de l'Etat avait été mis aux arrêts le 25 mai 2012. Il est accusé d'avoir détourné entre autres 205,873 millions de francs CFA des caisses de la CRTV.